|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C24/15-F** |
| **9 avril 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC-COP) |
| RÉSULTATS DES DIX-NEUVIÈME ET VINGTIÈME RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL SUR LA PROTECTIONEN LIGNE DES ENFANTS |
| **Objet**Le présent rapport récapitule les principaux résultats des dix-neuvième et vingtième réunions du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC-COP), tenues le 10 octobre 2023 et les 22 et 23 janvier 2024, conformément à la Résolution 1306 du Conseil de l'UIT (2010) et à la Résolution 179 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **approuver** le document et à **adopter** le projet de Résolution figurant dans l'[Annexe](#Annexe).**Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**Transformation numérique durable: encourager une utilisation équitable et inclusive des télécommunications/TIC pour mobiliser les individus et les sociétés en faveur du développement durable.**Incidences financières**Dans les limites du budget alloué pour 2024-2025.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Résolution 179*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-179-F.pdf) *(Rév. Bucarest. 2022) de la Conférence de plénipotentiaires; rapports des* [*dix‑neuvième*](https://www.itu.int/md/S23-CLCWGCOP19-C-0005/fr) *et* [*vingtième*](https://www.itu.int/md/S24-CLCWGCOP20-C-0006/fr) *réunions.* |

# 1 Introduction

On trouvera ci-après le rapport du Président concernant les deux réunions du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC-COP), tenues depuis la session de juillet 2023 du Conseil.

Au cours de cette période, les travaux du Groupe étaient axés sur:

a) la présentation des résultats du Programme mondial pour la protection en ligne des enfants et de l'initiative pour la protection en ligne des enfants dans son ensemble;

b) la mobilisation accrue des entreprises du secteur des TIC travaillant dans ce domaine pour garantir un dialogue et l'échange de connaissances;

c) la promotion des travaux et de l'action menés par les membres de l'UIT;

d) le partage de bonnes pratiques;

e) la proposition d'une nouvelle Résolution sur la sécurité en ligne et l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes.

# 2 Activités du GTC-COP

2.1 À la dix-neuvième réunion du GTC-COP, tenue le 10 octobre 2023, le Président du Groupe a souligné l'importance croissante du GTC-COP, qui a reçu 24 contributions, une première dans son histoire. Il a déclaré que les points de l'ordre du jour de la réunion étaient très intéressants et que les participants étaient accompagnés de plusieurs experts extérieurs en matière de protection en ligne des enfants. En outre, les discussions de la session spéciale intitulée "De la théorie à la pratique" ont porté sur des sujets clés, notamment la présentation par des États Membres (Malawi, Arménie et Albanie) de leur expérience concernant la mise en œuvre de stratégies de protection en ligne des enfants, en particulier les défis, les résultats et les réussites.

2.2 Les principaux résultats de la réunion sont les suivants:

– Le Président a souligné le succès rencontré par la manifestation, comme en témoigne le nombre important de contributions reçues. Par conséquent, il a suggéré d'élaborer une recommandation destinée à être présentée en vue de porter à un jour et demi le temps imparti au Groupe de travail du Conseil.

– Le Président a proposé d'améliorer le site web du GTC-COP de l'UIT, notamment en intégrant les ressources fournies par les auteurs de contributions aux travaux du GTC‑COP afin d'améliorer l'accès des utilisateurs aux présentations et aux ressources partagées.

– Le Président a donné aux participants un aperçu du processus de soumission des contributions aux travaux du GTC-COP et les a informés des délais associés.

– S'agissant des deux Résolutions présentées par la République des Philippines, le Président a suggéré aux membres du GTC-COP que l'Administration tienne compte des observations et suggestions des auteurs de contributions et regroupe les deux Résolutions dans une seule et même Résolution qui sera soumise à nouveau en janvier.

2.3 À la vingtième réunion du GTC-COP, tenue du 22 au 23 janvier 2024, le Président du Groupe a souligné l'importance croissante du GTC-COP qui se caractérise par un nombre sans précédent de contributions (plus de 30). Le Président a insisté sur le fait que ce nombre remarquable est le reflet de la confiance accordée au Groupe en tant que plate-forme pour le partage de bonnes pratiques et l'échange de données d'expérience sur la protection en ligne des enfants. Ce point souligne combien il est important d'avoir des cadres législatifs appropriés et mis à jour pour assurer la sécurité en ligne des enfants et des jeunes.

2.4 Les principaux résultats de la réunion sont les suivants:

– Le Président a insisté sur le large succès rencontré par la manifestation, comme en témoigne le nombre important de contributions reçues.

– Les participants ont remercié le Royaume d'Arabie saoudite pour son engagement sans faille à l'égard des enjeux mondiaux d'importance, notamment la création de l'institut du Forum mondial sur la cybersécurité (GCF), chargé d'examiner des questions importantes telles que la protection des enfants dans le cyberespace. Les participants ont reconnu l'appui précieux apporté au programme mondial visant à créer un cyberespace sûr et prospère pour les enfants et les progrès importants accomplis dans le cadre de l'Initiative mondiale pour la protection des enfants dans le cyberespace. Tous les membres ont été invités à s'associer à cette initiative et à ce programme produisant des retombées concrètes.

– Le Président a présenté dans les grandes lignes aux participants la procédure pour accéder aux contributions aux travaux du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants.

– Le Président a expliqué que, lors des réunions à venir de 2024 à 2026, l'accent serait mis sur divers thèmes en lien avec la protection en ligne des enfants, conformément aux Lignes directrices de 2020 de l'UIT sur la protection en ligne des enfants à l'intention des décideurs. Les participants à la première réunion, tenue en janvier 2024, ont examiné les cadres juridiques; s'ensuivront des discussions sur les cadres réglementaires et les mécanismes de signalement lors de la réunion du quatrième trimestre de 2024. L'ordre du jour de la réunion qui aura lieu au premier trimestre de 2025 comprendra des sujets tels que l'éducation, la maîtrise des outils numériques et la sensibilisation nationale, tandis que l'accent sera mis sur la recherche et les outils techniques lors de la réunion tenue au quatrième trimestre de 2025. Enfin, l'intégration de la protection en ligne des enfants dans des initiatives plus larges sera traitée lors de réunions ultérieures.

– Le Président a rappelé aux participants les informations concernant les prochaines réunions, y compris les délais et les coordonnées aux fins de communication.

– Le projet de Résolution proposé et coordonné par la République des Philippines a été adopté par le Groupe et sera transmis pour approbation au Conseil. Il a été noté qu'il conviendrait d'inclure une note de bas de page concernant la source des chiffres présentés dans le texte.

– Conformément à l'approbation obtenue dans le cadre du point 7 de l'ordre du jour, "Divers", deux notes de liaisons seront envoyées à:

• la CE 2 de l'UIT-D sur les résultats des deux dernières réunions du GTC-COP (dix‑neuvième et vingtième réunions tenues entre octobre 2023 et janvier 2024);

• la CE 17 de l'UIT-T, pour l'informer de la contribution d'euCONSENT et de SWGfl sur la sensibilisation à l'Internet et le chiffrement de bout en bout.

– En outre, le Groupe a convenu des recommandations suivantes:

• recommandation visant à proposer au Conseil un examen de sa Résolution 1306 concernant le mandat du GTC-COP;

• recommandation visant à définir des mécanismes destinés à améliorer l'accès aux ressources et informations précieuses présentées dans les contributions soumises au Groupe et les possibilités d'utilisation de ces ressources et informations;

• recommandation visant à améliorer le modèle de sorte à fournir de meilleures orientations aux auteurs de contributions.

***Annexe: 1***

ANNEXE

PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [...]

Encourager les États Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, par l'intermédiaire de l'Union, à accorder la priorité aux activités de protection en ligne des enfants, à les renforcer et à les rationnaliser
au moyen de programmes spécifiques tels que
la Journée internationale des jeunes filles
dans le secteur des TIC

Le Conseil de l'UIT,

considérant

*a)* la Résolution 179 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative au rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants;

*b)* la Résolution 67 (Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications relative au rôle du Secteur du développement des télécommunications dans la protection en ligne des enfants;

*c)* la Résolution 1306 (C09, dernière mod. C15) relative au "Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales relatives à la création d'un environnement Internet plus sûr pour les enfants",

rappelant

la Résolution 1306 (C09), au titre de laquelle un groupe de travail pour la protection en ligne des enfants a été créé,

tenant compte

de la Résolution 179 (Rév. Bucarest, 2022), en vertu de laquelle il a été décidé, entre autres choses:

*a)* de poursuivre l'initiative COP comme moyen de sensibiliser davantage l'opinion aux problèmes liés à la sécurité en ligne des enfants et d'échanger de bonnes pratiques en la matière;

*b)* de continuer d'apporter une assistance et un appui aux États Membres, en particulier aux pays en développement[[1]](#footnote-1), pour l'élaboration et la mise en œuvre de feuilles de route concernant l'initiative COP;

*c)* de continuer d'assurer la coordination de l'initiative COP, en coopération avec les parties prenantes concernées,

reconnaissant

*a)* qu'il existe une nécessité impérieuse de procéder de manière urgente à des interventions collectives pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne;

*b)* que les États Membres soutiennent largement les jeunes filles dans le secteur des TIC, avec 11 400 activités organisées dans 171 pays depuis 2011 dans le cadre de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, selon la carte de l'UIT des manifestations pour la Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC[[2]](#footnote-2),

décide

1 de promouvoir, de coordonner et d'appuyer les programmes relatifs à l'inclusion numérique et d'autres programmes placés sous l'égide de l'UIT relatifs aux droits et au bien‑être des enfants, en fournissant des informations et des ressources sur la sécurité en ligne;

2 d'allouer les ressources nécessaires pour veiller à ce que les enfants et les jeunes acquièrent des compétences pour se protéger en ligne et apprennent à les utiliser,

invite les États Membres et les Membres de Secteur

1 à accorder la priorité aux activités stratégiques en matière de protection en ligne des enfants, à les renforcer et à les rationaliser au moyen de programmes spécifiques tels que la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC;

2 à poursuivre la collaboration sur ce sujet avec d'autres membres de l'UIT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)
2. Données tirées de la carte de l'UIT des manifestations pour la Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Women-and-Girls/Girls-in-ICT-Portal/Pages/Portaldev.aspx> [↑](#footnote-ref-2)